

Le Ceser encourage la Région sur les mobilités à vélo



La session plénière du Ceser en Centre-Val de Loire était présidée par Pierre Allorant (au premier plan). © (Photo NR)

Installée en janvier dernier, l'assemblée plénière du Ceser connaissait sa troisième session sous la présidence de Pierre Allorant. Un président qui confirme sa volonté « *d'indépendance utile et constructive* » au service des politiques régionales.

Parmi les points de l'ordre du jour, le Ceser a notamment rendu son avis sur le plan régional des mobilités à vélo ; un acte 2 portant sur la période 2024-2027.

Le Ceser salue globalement l'initiative, relevant notamment une volonté de renforcer la place du « vélo du quotidien » (par le financement et le développement d'infrastructures) au côté de la pratique de tourisme et de loisir.

Il relève toutefois que les personnes en situation de handicap « sont les grandes oubliées de ce plan », et préconise que « *les conditions d'accès aux aides pour l'achat de matériel adapté, et les aménagements cyclables soient conçus afin d'éviter les exclusions.* »

Défendre l'économie d'avenir

Le Ceser a également rendu son avis sur le schéma d'aménagement régional (Sraddet) dans son volet relatif à la loi « Zéro artificialisation des sols ». Un dispositif qui vise une diminution de 50 % de la consommation du foncier d'ici 2030, et une absence totale d'artificialisation nette des sols à l'horizon 2050.

Le Ceser soutient la volonté du conseil régional de provisionner une enveloppe mutualisée (de 500 hectares) pour les grands projets économiques d'avenir (pour l'industrie et le tourisme notamment). Il défend aussi la position régionale sur « *la création d'une clause de revoyure pour 2027, qui permettra d'entretenir le dialogue avec les acteurs du territoire et les services de l'État.* »

Le Conseil économique, social et environnemental régional a par ailleurs étudié et émis un avis sur le rapport intitulé « Nos territoires de culture(s) », dédié à la refonte du Projet d'aménagement culturel (Pact). Le Ceser partage la volonté de renforcer l'accès à la culture aussi bien en direction de la jeunesse, que dans une démarche plus large, tout au long de la vie. Il pointe néanmoins une évolution du dispositif *« qui a conduit à la multiplication des formats, avec une dimension pragmatique, mais pas toujours très lisible, notamment dans leur articulation avec les autres dispositifs mis en œuvre. »*

La session plénière du conseil régional aura lieu jeudi 18 avril.

[Éric RICHARD](#)

Journaliste, rédaction d'Orléans